



Département de la Drôme  
**Commune de Sainte Jalle**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 JUILLET 2024

~~~~~

Date de convocation : 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : COQUET Laurence, DECOCQ Joëlle, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, QUIDU Baptiste et SEGUIN Stéphane

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Excusé : AUDEOUD Jean-Pierre pouvoir SEGUIN Stéphane

BROSILLE Fabien pouvoir Marie-Noëlle ARMAND

ANTOINE David pouvoir QUIDU Baptiste

Laurent BONNIFACY pouvoir ROUX Frédéric

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte rendu du conseil du 12 juin

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Complément versement subvention cantine – délibération

Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget, nous avons prévu la somme de 15 000€ pour l'association de la cantine.

Cette somme correspond aux charges du personnel partagées avec les 6 autres communes du RPI. Hors lors de la présentation du budget cantine, il a été constaté qu'il y avait depuis plusieurs années un mauvais calcul, en défaveur pour la cantine et creuse son déficit.

Il a été décidé avec tous les maires du RPI, de recalculer la demande de cette subvention. Cette régularisation a pour conséquence une augmentation de la participation de la commune de 323.26€.

Mme Le Maire demande de pouvoir compléter la demande de subvention.

⇒ Voté à l'unanimité

### 3) Régularisation poste Eysseric- délibération

Mme Le Maire rappelle que le 30 octobre 2020, le conseil municipal a voté pour la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet de catégorie C d'une durée hebdomadaire de 12h00. Or il a été constaté qu'aucune délibération n'avait été faite. Aujourd'hui la Trésorerie vient de nous demander l'ensemble des contrats d'embauche des employés communaux ainsi que les délibérations correspondantes. Pour que Mme Eysseric puisse continuer à percevoir son salaire, il nous faut faire absolument cette délibération.

Mme Le Maire demande aux conseillers de voter pour faire une délibération rectificative sur laquelle il est bien précisé que ce poste existe déjà dans les faits depuis le 30/10/2020

⇒ Voté à l'unanimité.

### 4) Reversement de la dotation forfaitaire de solidarité voirie à la C.C.B.D.P – délibération

Le département de la Drôme accorde pour l'année 2024 une enveloppe forfaitaire de solidarité voirie d'un montant de 15 472€.

Cette enveloppe est destinée à financer des travaux voirie.

Comme les années précédentes Mme le maire propose de reverser cette somme à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale, à la suite des travaux déjà effectués sur la commune.

⇒ Voté à l'unanimité

### Divers

- Cimetière nouveau et ancien : entretien de l'ancien et cheminement pour finaliser le cimetière
- Ancien salon de coiffure – celui-ci va être mis à la vente en tant que local commercial
- Devis Michelier accepté pour traitement UV- Subvention  
Le devis Michelier pour un traitement U.V. du réservoir du routas va être mis en suspend du fait de l'ARS qui ne juge pas utile de changer le traitement au chlore – à suivre
- Eglise flyers cagnotte solidaire- signature convention Fondation du Patrimoine  
Une convention vient d'être signée entre la fondation du Patrimoine, la Mairie et l'association de Sauvegarde de Notre Dame de Beauvert. Convention qui permettra de récolter des dons pour les travaux à envisager. Des flyers ont été imprimés et sont à disposition dans des différents lieux du village (Agence postale, église) afin de participer à cette collecte
- Parcelle au Prieuré éventuellement à vendre  
Drome habitat vend une maison au Prieuré. Le futur acquéreur serait désireux d'acheter une Petite parcelle devant cette maison. L'ensemble du conseil serait d'accord sous réserve de voir quel réseau passe sous cette parcelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

